

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 12/2023

## 1112 - TIPLON EASY CONTACT 22.1L +ACCESS

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

#### 1.1 Identificateur de produit:

TIPLON EASY CONTACT 22.1L +ACCESS

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

##### Emploi de la substance / de la préparation:

- Colle de contact
- Utilisations industrielles et utilisation professionnelle

##### Usages déconseillés:

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

VM Building Solutions NV/SA  
Europalaan 73  
BE-9800 Deinze  
T +32 (0)9 321 99 21  
F +32 (0)9 371 97 61  
info.be@vmbuildingsolutions.com  
www.vmbuildingsolutions.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel.: 00 32 (0)70 245 245 Anti-gifcentrum België

### Section 2: Identification des dangers:

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange:

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

H222+H229: Aérosol extrêmement inflammable.; Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

H315: Provoque une irritation cutanée.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Nocif en cas d'exposition prolongée. Dangereux pour l'environnement

#### 2.2 Éléments d'étiquetage:

##### Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:** Classification et étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes de danger:



GHS02 GHS07 GHS08 GHS09  
Danger

##### Mention d'avertissement:

##### Composants dangereux

##### déterminants pour l'étiquetage:

Contient : de la cyclohexane, des hydrocarbures aliphatiques

##### Mentions de danger:

H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229: Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

H315: Provoque une irritation cutanée.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Conseils de prudence:

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

P251: Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260: Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

##### Phrases EUH:

##### Phrases supplémentaires:

Texte intégral des mentions H : voir section 16

#### 2.3 Autres dangers:

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**Section 3: Composition/informations sur les composants:**
**3.1 Substance:**

non applicable

**3.2 Mélanges:**

Composants	CAS / EINECS / Reg nr.	%	Classification selon CLP	Composants
Cyclohexane	- N° CAS : 110-82-7 - N° CE : 203-806-2 - N° index : 601-017-00-1 - N° REACH : 01-2119463273-41	10-20	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R50/53	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	- N° CE : 927-510-4 - N° index : 927-510-4	5-20	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 N; R51/53	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
1,1,1,2-tetrafluoroethane	- N° CAS : 811-97-2 - N° CE : 212-377-0	10-20	Non classé	Compressed gas, H280
Hydrocarbons, C6 isoalkanes, <5% n-hexane	- N° CE : 931-254-9 - N° REACH : 01-2119484651-34	2,5-10	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 N; R51/53	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Propane (Note U)	- N° CAS : 74-98-6 - N° CE : 200-827-9 - N° index : 601-003-00-5	5-10	F+; R12	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas
Butane (Note C)(Note U)	- N° CAS : 106-97-8 - N° CE : 203-448-7 - N° index : 601-004-00-0	5-10	F+; R12	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas
Isobutane (Note C)(Note U)	- N° CAS : 75-28-5 - N° CE : 200-857-2 - N° index : 601-004-00-0	5-10	F+; R12	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas
Acétate d'éthyle	- N° CAS : 141-78-6 - N° CE : 205-500-4 - N° index : 607-022-00-5 - N° REACH : 01-2119475103-46	5-10	F; R11 Xi; R36 R66 R67	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

**Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.:**

Textes des phrases R et H : voir section 16.

## Section 4: Premiers secours:

### 4.1 Description des premiers secours:

<b>Premiers soins général:</b>	Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
<b>Après inhalation:</b>	Emmener la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire: faire le bouche-à-bouche. Si il n'y a pas de récupération immédiatement: consulter un médecin/le service médical.
<b>Après contact avec la peau:</b>	Rincer à l'eau. Se laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent causer dermopathie.
<b>Après contact avec les yeux:</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
<b>Après ingestion:</b>	Si il n'y a pas de récupération immédiatement: consulter un médecin/le service médical. Ne pas faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

- Symptômes/Lésions : vertiges, nausées, peau sèche, maux de tête, perte de conscience, irritation de la peau
- Symptômes/Lésions après contact avec la peau : nocif quand la substance est absorbée par la peau. APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE : peut déclencher une réaction allergique. Irritant pour la peau. Peut causer des irritations de la peau / dermatites.
- Symptômes/Lésions après contact oculaire : irritant pour les yeux. Mal. Rougeur du tissu oculaire.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

- Contient: essence, le toluène
- Entraîne des lésions neurologiques

## Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

### 5.1 Moyens d'extinction:

**Moyens d'extinction appropriés:** Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone. Poudre. Mousse. Sable. Sable/Terre.

**Agents d'extinction non appropriés:** Ne pas user de l'eau abondante en jet

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

- Danger d'incendie : peut former un mélange vapeur-air inflammable et explosif. Mise à feu à distance est possible. Flotte sur l'eau et peut s'enflammer à nouveau
- Danger d'explosion : aérosol peut exploser sous l'effet de la chaleur. Atex classe IIA, T1
- Réactivité en cas d'incendie : aucun renseignement disponible

### 5.3 Conseils aux pompiers:

- Mesures de précaution contre l'incendie : évacuez tout le personnel qui n'est pas nécessaire sur le site
- Instructions de lutte contre l'incendie : éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Protection en cas d'incendie : ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire
- Autres informations : refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu

## Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ni flammes nues ni étincelles. Pour éviter les risques de décharge électrostatique, le système doit être correctement relié à la terre. Ne pas inhaler les vapeurs. Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Obturer les fuites si possible, sans prendre de risque.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes:

- Équipement de protection : utiliser un vêtement de protection; voir Rubrique 8
- Procédures d'urgence : éloigner le personnel superflu

#### 6.1.2. Pour les secouristes:

- Équipement de protection : porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Porter un appareil respiratoire autonome
- Procédures d'urgence : aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Stopper la fuite.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas déverser à l'égout

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

#### Pour la rétention

Obturer les fuites si possible, sans prendre de risque. Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment.

#### Procédés de nettoyage:

rincer les restes avec beaucoup d'eau

#### Autres informations:

peut former des mélanges vapeur-air inflammables

### 6.4 Référence à d'autres sections:

Contrôle de l'exposition/protection individuelle : voir Rubrique 8.

## Section 7: Manipulation et stockage:

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Dangers supplémentaires lors du traitement	Si nécessaire : ventilation, aspiration locale ou protection respiratoire. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable. Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables. Ventiler les locaux. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se procurer les instructions avant utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol pour une grande distance avant s'exploder à la source. Pas de flamme nue, pas d'étincelles et ne pas fumer. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter toute source d'ignition et de charges électrostatiques. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques (par mise à la terre, par exemple).
Température de manipulation	15-25 °C
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Mesures techniques	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/... antidéflagrant. Assurer une ventilation adéquate.
Conditions de stockage	Conserver dans l'emballage d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur. Rayons directs du soleil. Stocker ...
Matières incompatibles	Rayons directs du soleil. Sources de chaleur. Sources d'inflammation.
Durée de stockage maximale	12 mois
Température de stockage	10-20 °C
Lieu de stockage	Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'abri : des rayons solaires directes, de sources de chaleur et des sources d'ignition. Local à l'épreuve du feu. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	Conforme à la réglementation



### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Colle de contact. Réservé à un usage professionnel

**Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:**
**8.1 Paramètres de contrôle:**

<b>Cyclohexane (110-82-7)</b>		
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	700 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV TWA (ppm)	200 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	350 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (ppm)	100 ppm
<b>Acétate d'éthyle (141-78-6)</b>		
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	1461 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (ppm)	400 ppm

**8.2 Contrôles de l'exposition:**

Contrôles techniques appropriés:	Assurer une ventilation adéquate. Si l'aspiration locale ne suffit pas, mettez un masque couvrant tout le visage.
Équipement de protection individuel:	- En cas de danger d'éclaboussures: lunettes de protection. Gants. - Sélection du matériau des vêtements de protection : matière synthétique, latex, polyéthylène/alcool éthylènevinyle., PVC, caoutchouc synthétique
Protection des mains:	Gants résistants aux solvants
Protection des yeux:	Lunettes de protection
Protection de la peau et du corps:	Vêtements de travail ordinaires
Protection respiratoire:	Assurer une ventilation adéquate. Si l'aspiration locale ne suffit pas, mettez un masque couvrant tout le visage.
Pictogrammes:	 
Contrôle de l'exposition de l'environnement:	voir section 6, 7, 12 et 13
Autres informations:	produit réservé à un usage professionnel



## Section 9: Propriétés physiques et chimiques:

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

<b>Forme:</b>	liquide
<b>Couleur:</b>	jaune, brun-jaune
<b>Odeur:</b>	odeur aromatique
<b>Seuil olfactif:</b>	/
<b>valeur du pH:</b>	/
<b>Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1:</b>	/
<b>Point de fusion:</b>	/
<b>Point de congélation:</b>	/
<b>Point d'ébullition:</b>	60 °C
<b>Point d'éclair:</b>	-26 °C
<b>Auto-inflammation:</b>	> 200 °C
<b>Température de décomposition:</b>	/
<b>Inflammabilité (solide, gazeux)::</b>	/
<b>Pression de vapeur à 20 °:</b>	160 hPa 20°C
<b>Densité à 20 °C:</b>	/
<b>Densité relative:</b>	0,82 g/cm <sup>3</sup> ± 0.05
<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	eau : insoluble dans l'eau
<b>Log Pow:</b>	/
<b>Log Kow:</b>	/
<b>Viscosité Cinématique:</b>	/
<b>Viscosité Dynamique:</b>	250-450 mPa.s (20°C Spindel 4 20RPM)
<b>Danger d'explosion:</b>	le produit n'est pas explosif, mais formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Classe d'explosion: IIa, T3
<b>Limites d'explosion:</b>	1,1-7,4 vol %
<b>Inférieure:</b>	/
<b>Supérieure:</b>	/
<b>Propriétés comburantes:</b>	/
<b>Limites d'explosivité:</b>	/
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	/
<b>Teneur en COV:</b>	contient composant(s) volatil(s)
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	/

### 9.2 Autres informations:

Les propriétés physiques et chimiques sont seulement valables pour la produit liquide.

**Section 10: Stabilité et réactivité:****10.1 Réactivité:**

aucun renseignement disponible

**10.2 Stabilité chimique:**

Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable et explosif avec l'air.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses:**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**10.4 Conditions à éviter:**

flamme nue, étincelles, chaleur, lumière du soleil tout droit

**10.5 Matières incompatibles:**

à l'état liquide évitez. Eau. Plastique

**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

De la fumée dangereuse peut se produire en cas de hautes températures.

## Section 11: Informations toxicologiques:

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë : non classé

Cyclohexane (110-82-7)	
DL50 orale rat	> 5000 kilogramme
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
Acétate d'éthyle (141-78-6)	
DL50 orale rat	4935 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	22,5 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Irritant pour la peau. Contact avec la peau longuement: irritations de la peau (dégraissage).
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Non classé
Cancérogénicité:	Non classé
Toxicité pour la reproduction:	Non classé
Mutagénicité:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par inhalation).
Danger par aspiration:	Non classé

## Section 12: Informations écologiques:

### 12.1 Toxicité:

#### Ecologie - général:

Flotte sur l'eau, s'évapore vite, danger de pollution d'eau potable en cas de pénétration du sol du produits. Éviter que le produit non dilué n'arrive dans les égouts ou les eaux de surface.

#### Toxicité aquatique:

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

<b>Cyclohexane (110-82-7)</b>	
CL50 poisson 1	4,53 mg/l (Pimephales promelas)
CE50 Daphnia 1	0,9 mg/l 48h
CE50 autres organismes aquatiques 1	3,4 mg/l 72h (Selenastrum capricornutum)
<b>Acétate d'éthyle (141-78-6)</b>	
CL50 poisson 2	> 230 mg/l 96 u Pimephales Promelas
CE50 Daphnia 2	> 164 mg/l Magna 24u

### 12.2 Persistance et dégradabilité:

<b>Cyclohexane (110-82-7)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable
<b>Acétate d'éthyle (141-78-6)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

<b>Cyclohexane (110-82-7)</b>	
Log Pow	3,4
Potentiel de bioaccumulation	Aucune raisonnablement prévisible
<b>Acétate d'éthyle (141-78-6)</b>	
Log Pow	0,68
Potentiel de bioaccumulation	Non établi

### 12.4 Mobilité dans le sol:

<b>Cyclohexane (110-82-7)</b>	
Écologie - sol	Insoluble dans l'eau
<b>Acétate d'éthyle (141-78-6)</b>	
Écologie - sol	Modérément soluble dans l'eau

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:**

Composant	
Cyclohexane (110-82-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII. Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.
Acétate d'éthyle (141-78-6)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII.

**12.6 Autres effets néfastes:**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**Section 13: Considérations relatives à l'élimination:****13.1 Méthodes de traitement des déchets:****Recommandation:**

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

**Indications complémentaires:**

Manipuler récipients vides non nettoyés comme facilement inflammables et dangereux.

## Section 14: Informations relatives au transport:

### Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN:

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1 No ONU:

<b>VN-nr (ADR):</b>	3501
<b>VN-nr (IATA):</b>	3501
<b>VN-nr (IMDG):</b>	3501
<b>VN-nr (ADN):</b>	3501
<b>VN-nr (RID):</b>	3501

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

<b>Désignation officielle de transport (ADR/RID):</b>	PRODUIT CHIMIQUE SOUS PRESSION, INFLAMMABLE, N.S.A.
<b>Désignation officielle de transport (IATA):</b>	CHEMICAL UNDER PRESSURE, FLAMMABLE, N.O.S.
<b>Désignation officielle de transport (IMDG):</b>	PRODUIT CHIMIQUE SOUS PRESSION, INFLAMMABLE, N.S.A.
<b>Désignation officielle de transport (ADN):</b>	PRODUIT CHIMIQUE SOUS PRESSION, INFLAMMABLE, N.S.A.
<b>Document de description de transport (ADR):</b>	UN 3501 PRODUIT CHIMIQUE SOUS PRESSION, INFLAMMABLE, N.S.A. ((1,1,1,2-Tétrafluoroéthane)), 2.1, (B/D), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
<b>Document de description de transport (IMDG):</b>	UN 3501 PRODUIT CHIMIQUE SOUS PRESSION, INFLAMMABLE, N.S.A., 2, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
<b>Document de description de transport (IATA):</b>	UN 3501 CHEMICAL UNDER PRESSURE, FLAMMABLE, N.O.S., 2.1, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
<b>Document de description de transport (RID):</b>	UN 3501 PRODUIT CHIMIQUE SOUS PRESSION, INFLAMMABLE, N.S.A., 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

### 14.3 Classe(s) de danger de transport:

<b>Classe (ADR/RID):</b>	2.1 (N)
<b>Classe (IATA):</b>	N (2.1)
<b>Classe (IMDG):</b>	2.1 (N)
<b>Classe (ADN):</b>	2.1
<b>Étiquettes de danger (ADR/RID):</b>	2.1, N
<b>Étiquettes de danger (IATA):</b>	2.1, N
<b>Étiquettes de danger (IMDG):</b>	N, 2.1
<b>Étiquettes de danger (ADN):</b>	2.1

### 14.4 Groupe d'emballage:

<b>Groupe d'emballage (ADR/RID):</b>	non applicable
<b>Groupe d'emballage (IATA):</b>	non applicable
<b>Groupe d'emballage (IMDG):</b>	non applicable
<b>Groupe d'emballage (ADN):</b>	non applicable

### 14.5 Dangers pour l'environnement:

<b>Dangereux pour l'environnement:</b>	Oui
<b>Marine Polluant:</b>	
<b>Autres informations:</b>	Pas d'informations supplémentaires disponibles

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:****14.6.1 Transport par voie terrestre:**

Règlement du transport (ADR) : soumis

<b>Dispositions spéciales (ADR):</b>	274, 659
<b>Quantités exceptées (ADR):</b>	E0
<b>Véhicule pour le transport en citerne:</b>	FL
<b>Catégorie de transport (ADR):</b>	2
<b>Tunnel restriction code (ADR):</b>	B/D

**14.6.2 Transport maritime:**

<b>Règlement du transport (IMDG):</b>	soumis
<b>N° FS (Feu):</b>	F-E
<b>N° FS (Déversement):</b>	S-D

**14.6.3 Transport aérien:**

**Règlement du transport (IATA):**

soumis

**14.6.4 Transport par voie fluviale:**

soumis

**14.6.5 Transport ferroviaire:**

soumis

**14.6.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:**

non applicable



**Section 15: Informations réglementaires:****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:****Prescriptions nationales:**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Pas d'informations complémentaires disponibles

## Section 16: Autres informations:

### Sources des données:

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire le produit au niveau des exigences de l'environnement, la santé et la sécurité. Cependant, elles ne doivent pas être interprétées comme garantie pour les propriétés.

### Autres informations:

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit.

### Phrases importantes:

Aquatic Acute 1 : dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 1 : dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 2 : dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2  
 Asp. Tox. 1 : danger par aspiration, Catégorie 1  
 Compressed gas : gaz sous pression : Gaz comprimé  
 Eye Irrit. 2 : lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2  
 Flam. Gas 1 : gaz inflammables, Catégorie 1  
 Flam. Liq. 2 : liquides inflammables, Catégorie 2  
 Press. Gas : gaz sous pression  
 Skin Irrit. 2 : corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2  
 STOT SE 3 : toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3  
 H220 : gaz extrêmement inflammable  
 H222 : aérosol extrêmement inflammable  
 H225 : liquide et vapeurs très inflammables  
 H229 : récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur  
 H280 : contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur  
 H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
 H315 : provoque une irritation cutanée  
 H319 : provoque une sévère irritation des yeux  
 H336 : peut provoquer somnolence ou vertiges  
 H373 : risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
 H400 : très toxique pour les organismes aquatiques  
 H410 : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
 H411 : toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
 Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.  
 R11 : facilement inflammable  
 R12 : extrêmement inflammable  
 R36 : irritant pour les yeux  
 R38 : irritant pour la peau  
 R50/53 : très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique  
 R51/53 : toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique  
 R65 : nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion  
 R66 : l'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau  
 R67 : l'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges  
 F : facilement inflammable  
 F+ : extrêmement inflammable  
 N : dangereux pour l'environnement  
 Xi : irritant  
 Xn : nocif

### Acronymes et abréviations:

### NCEC SDS EU (REACH ANNEX II):

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

### Révision:

15/10/2015

### Autres informations:

14/04/2021

### Numéro de version:

2.0

18/18 - 1112